

Proposition de formation à destination des cadres de Luynes

<u>Intitulé de formation</u> : Prévenir les risques psycho-sociaux en SPIP

Depuis plusieurs années, il a été constaté au SPIP de Luynes des risques psychosociaux élevés.

<u>Définition</u>: les risques psycho-sociaux sont définis comme un risque pour la santé mentale et physique des travailleurs.

L'équipe de CPIP intervenant sur le CP de Luynes et la CGT SPIP 13 ont à de multiples reprises alerté leur hiérarchie quant aux conditions de travail, l'organisation du service et les relations de travail, principales causes des risques psycho-sociaux.

Les arrêts maladies, en lien avec les RPS, se multiplient et la course effrénée à la mutation pour fuir ce service est de retour. L'équipe est épuisée et la direction n'est pas en capacité de gérer correctement la prise en charge de ses agents. Pire encore, elle contribue à entretenir ce cercle vicieux par des remarques inacceptables et déplacées !

Les CPIP de Luynes proposent la formation suivante à destination de leurs cadres de proximité :

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, la cadre sera capable de :

- Définir, repérer et appréhender les risques psycho-sociaux pour accompagner avec bienveillance ses agents
- Proposer des actions individuelles et collectives pour lutter contre les RPS
- Adopter une attitude empathique
- Avoir une écoute active, empathique et bienveillante
- Savoir motiver ses agents et s'abstenir de remarques inappropriées

N° Harmonie :

100000

Session: autant que nécessaire

<u>Date limite</u> <u>d'inscription</u>:

Le plus vite possible (là, ça urge !!!)

Durée:

Perpétuité réelle avec période de sûreté incompressible

<u>Lieu</u>: SPIP de Luynes avec possibilité d'élargissement au SPIP 13

Intervenants:

Formateurs de l'ANACT

<u>Public visé :</u>

cadres

Conditions d'admission/

pré requis :

ETRE CADRE AU
SPIP de LUYNES
et n'avoir
aucune
empathie
envers des
agents EN
SOUFFRANCE

Eléments du contenu :

- Etablir un diagnostic
- Réglementation en vigueur : Connaissance du code du travail article L4121-2
- Elaborer un plan d'action efficace pour prévenir et réduire les RPS
- Présentation de l'ANACT

Modalités pédagogiques : Un TRACT syndical

Nombre de places : illimité

Les CPIP émettent un avis fortement favorable à cette formation qui apparait comme indispensable et urgente.

Celle-ci devrait être intégrée à la formation initiale des cadres.

Nous nous tenons à disposition pour la mise en place de groupes de mise en situation réelle avec retour sur expériences vécues sur le terrain.

La CGT SPIP 13 déplore les conditions de travail en cours sur le SPIP MF de Luynes et l'absence de prévention des RPS.

La CGT SPIP 13 exige la prise en compte de la souffrance des agents du SPIP MF de Luynes et rappelle l'urgence de mettre en place des actions visant à améliorer rapidement leurs conditions de travail.

Fait à Luynes, le 24/06/2022